

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 370 portant ouverture au budget local exercice 1912 de crédits supplémentaires s'élevant ensemble à 52.260 fr.

n° 370

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 novembre 1912

Numéro JO  
n° 193 du 01/12/1912

Date du numéro  
1 décembre 1912

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les arrêtés des 29 juin 1908, 31 décembre 1909 et 10 mars 1911 sur le régime de la contribution des patentes

**vu** la situation budgétaire de l'exercice 1912

**Vu** le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des Colonies : Le Conseil d'Administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — Il est ouvert au budget du service local exercice 1912, des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de cinquante-deux mille deux cent soixante francs (52.260) auxquels il sera pourvu au moyen des ressources ordinaires du budget.

#### Art. 2

— Ces crédits seront répartis comme suit :

Chapitre 2. \_\_ Gouvernement.

#### Art. 2

— Secrétariat du Gouvern. 1.060 Chap. 3. — Secrétariat Général. Article unique..... 8.600 Chap. 4. — Matériel du Gouvernement et du Secrétariat Gén.

#### Art. 1er

— Gouvernement..... 4.600

#### Art. 2

— Secrétariat Général..... 2.000 Chap. 5. — Affaires indigènes. Article unique..... 4.000 Chap. 6. — Police-Prison.

---

**Article 2e**

— Matériel..... 7.000 Chap.9. — Dépenses diverses.. Article unique.....5.000 Chap. 11.  
— Douanes et contributions. Article unique.....12.000 Chap. 14. — Jardins publics..... Article  
unique.....1.000 Chap. 16. — Santé publique..... Article 467, — Hôpital et pharmacie..... 2.000 Chap.  
18. — Dépenses Imprévues..... 5.000 Total égal.....52.260

---

**Art. 3**

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

---

---

**P. PASCAL.**